#1507
DÉCEMBRE 2025
snalc.fr

snalc

POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT

DOSSIER
REBOOTER LE SYSTÈME

QUINZAINE UNIVERSITAIRE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE du 23 novembre 2025

CONVENTION SUR LES TEMPS DE L'ENFANT : 4 MILLIONS D'EUROS JETÉS PAR LA FENÊTRE

©Freepik

Par **Jean-Rémi GIRARD,** président du SNALC

Le SNALC a pris connaissance des éléments contenus dans le rapport de la convention citoyenne sur les temps de l'enfant, convention qui a coûté 4 millions d'euros. Tout ça pour ça…

Le SNALC rappelle que cette convention était avant tout un élément de communication politique lancé par le président de la République, avec pour prétexte la durée des grandes vacances. Les citoyens ainsi que les jeunes consultés se sont ainsi retrouvés chargés d'une mission impossible : repenser l'ensemble des temps de l'enfant, c'est-à-dire toute la société française.
Le SNALC a pris note que les citoyens ne souhaitaient pas qu'on isole les unes des autres les mesures qu'ils proposent. Le souci est que le système qu'ils ont inventé est fondé sur des bases fragiles – comme les éternels chronobiologistes qui ont l'air de penser que les enfants sont des horloges et non des êtres humains aux vécus divers. Quand on se couche à 2 h du matin après avoir passé 3 heures sur les écrans, on n'a pas de « pic d'attention » à 9 h 30 le lendemain. Et quand la quasi-totalité des communes sont revenues à la semaine de 4 jours au primaire, il faut arrêter de croire qu'on a les capacités d'organiser une semaine de 4 jours et demi ou 5 jours avec une prise en charge de qualité dans l'ensemble des villes.
L'autre souci est que l'ensemble du rapport est complètement déconnecté de ses conditions de réalisation et du fonctionnement réel de notre pays. Il mélange ainsi remarques de bon sens – sur l'attractivité du métier d'enseignant, le bâti scolaire ou le nombre d'élèves par classe – et réflexions utopiques. Commencer l'école plus tard, la finir plus tôt, avec davantage de pauses, le même nombre de semaines de vacances et des programmes allégés ne va rien améliorer du tout. Tout au plus va-t-on renforcer le marché du soutien scolaire, déjà estimé à plus de 2 milliards d'euros dans notre pays.
Le SNALC, qui a échangé sur tous ces points avec le président du CESE et le responsable de la convention, n'est donc pas surpris par le résultat de ce coup de com. Il regrette profondément que des citoyens et des jeunes aient été instrumentalisés pour le réaliser, et veillera à ce que l'échec prévisible ne soit pas attribué, une fois encore, aux *« méchants profs qui ne veulent pas se remettre en question »*. Les professeurs se remettent quotidiennement en question, à tel point qu'une grande partie souhaite aujourd'hui changer de métier.

SOMMAIRE QU #1507

4 | Rebooter le système

9 | « Dessine-moi une girafe », chronique d'un collège rose bonbon

9 | Protection des mineurs : le CLEMI appelle à un numérique sûr et responsable

10 | Des idées cadeaux originales avec Avantages-SNALC

10 | Gestes professionnels des P-EPS : suivez le guide

11 | Découvrir l'ENSAP, votre espace personnel et sécurisé

11 | CSG : jusqu'où ne montera-t-elle pas ?

12 | Nouvelle mobilisation le mardi 16 décembre 2025 pour la création d'un corps de fonctionnaires de catégorie B pour les AESH

12 | Les AESH et AED accèdent aux indemnités REP/REP+ avant 2023

12 | Ne l'oubliez pas !

13 | La baisse des taux pro/pro pour les personnels administratifs en 2026

13 | BIATSS et opérations « RMC » : recrutement, mobilité, carrière

snalc

4, RUE DE TRÉVISE
75009 PARIS

Nous écrire (académies, mensualisés, changements, codes, reçus fiscaux…) : snalc.fr, bouton « CONTACT »

Directeur de la publication et responsable publicité :
Jean-Rémi GIRARD

Rédacteur en chef :
Marie-Hélène PIQUEMAL
quinzaine@snalc.fr

Crédit photo couverture : ©freepik

Mis en page et imprimé en France par l'imprimerie **Compédit Beauregard** s.a. (61), labellisée Imprim'Vert, certifiée PEFC

Dépôt légal 4e trimestre 2025
CP 1025 S 05585 – ISSN 0395 – 6725
Mensuel 14 € – Abonnement 1 an 125 €.

INFO À LA UNE

©user623091

MOUVEMENT INTER

CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE APRÈS LA SAISIE DES VŒUX

Vous participez au mouvement inter ? Ne restez pas seul !

Le SNALC vous accompagne efficacement.

Mettez toutes les chances de votre côté.

> Téléchargez votre confirmation de demande de mutation à partir du 27 novembre : vous devez la vérifier, la corriger en rouge le cas échéant, la signer et la déposer avec les pièces justificatives dans Colibris. Attention, vous ne disposez que de quelques jours pour ces opérations (*Cf.* calendrier académique).
> Adressez une copie à votre section académique du SNALC : **https://snalc.fr/contact#S3**
> Pour connaître les prochaines étapes : **https://snalc.fr/mouvement-inter-2d/**

Le président national,
Jean-Rémi GIRARD

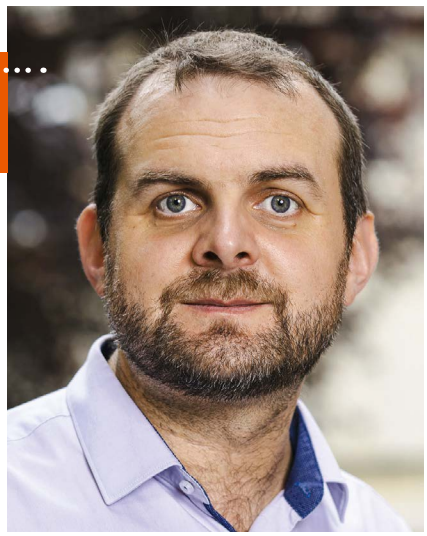

POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT

Les enseignants fonctionnaires ont une part de primes deux fois inférieure à celle des autres fonctionnaires de catégorie A. Il faut qu'un professeur certifié attende 22 ans pour sortir du premier quartile (le plus bas, donc) en termes de rémunération pour un catégorie A, alors même que le métier est à niveau bac + 5, soit plus élevé que la norme.

En catégorie A, la sélectivité oscille autour de 2,7 candidats présents pour un admis aux concours de professeur des écoles, de professeur certifié et de professeur de lycée professionnel, mais elle approche 20 présents pour un admis dans le corps des ingénieurs d'études du ministère chargé de l'enseignement supérieur. Dit autrement : les concours enseignants sont aujourd'hui les moins sélectifs, car les moins attractifs.

Les professions de l'enseignement du secondaire présentent les scores de bien-être psychologique les plus faibles. Le ministère de l'Éducation nationale présente le plus faible nombre de jours de formation par agent de tous les ministères, et il faut voir ce qu'on ose appeler « formation » à l'Éducation nationale. Huit ruptures conventionnelles sur dix concernent des agents au sein des ministères de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, alors que ces ministères ne représentent que les deux tiers des agents.

Toutes ces affirmations sont vraies. Elles ne figurent pas uniquement dans cet éditorial, mais aussi dans le dernier rapport annuel sur l'État de la fonction publique. Bien entendu, ce dédain est transposable à la quasi-totalité des personnels du ministère, à commencer par les AESH, mais aussi par exemple les personnels sociaux et de santé. Le premier employeur du pays met volontairement 140 000 personnes en situation de précarité, alors même que l'école inclusive est au bord de l'implosion.

Face à ce constat que nul ne conteste, aucun élément d'attractivité n'est prévu dans le projet de budget 2026. L'État a laissé se dégrader et pourrir les choses. Le plus beau métier du monde est aujourd'hui, dans la fonction publique, le métier le plus maltraité du monde. Jusqu'où va-t-on aller ? Jusqu'à quel pourcentage de contractuels pour boucher les trous laissés par ces concours non attractifs ? Jusqu'à quel degré de cynisme ? Jusqu'à quel niveau de souffrance au travail ? Jusqu'à quelle dilution des moyens de l'école inclusive ?

Le SNALC a toujours mis au premier plan la question de la rémunération et des conditions de travail. Car on ne peut parler pédagogie ou « rythmes de l'enfant » sans avoir d'abord veillé à ce que l'École soit un lieu où les personnels sont bien traités. C'est pour ça qu'inlassablement, auprès de la représentation nationale comme des médias, le SNALC n'a qu'une boussole : un meilleur traitement.

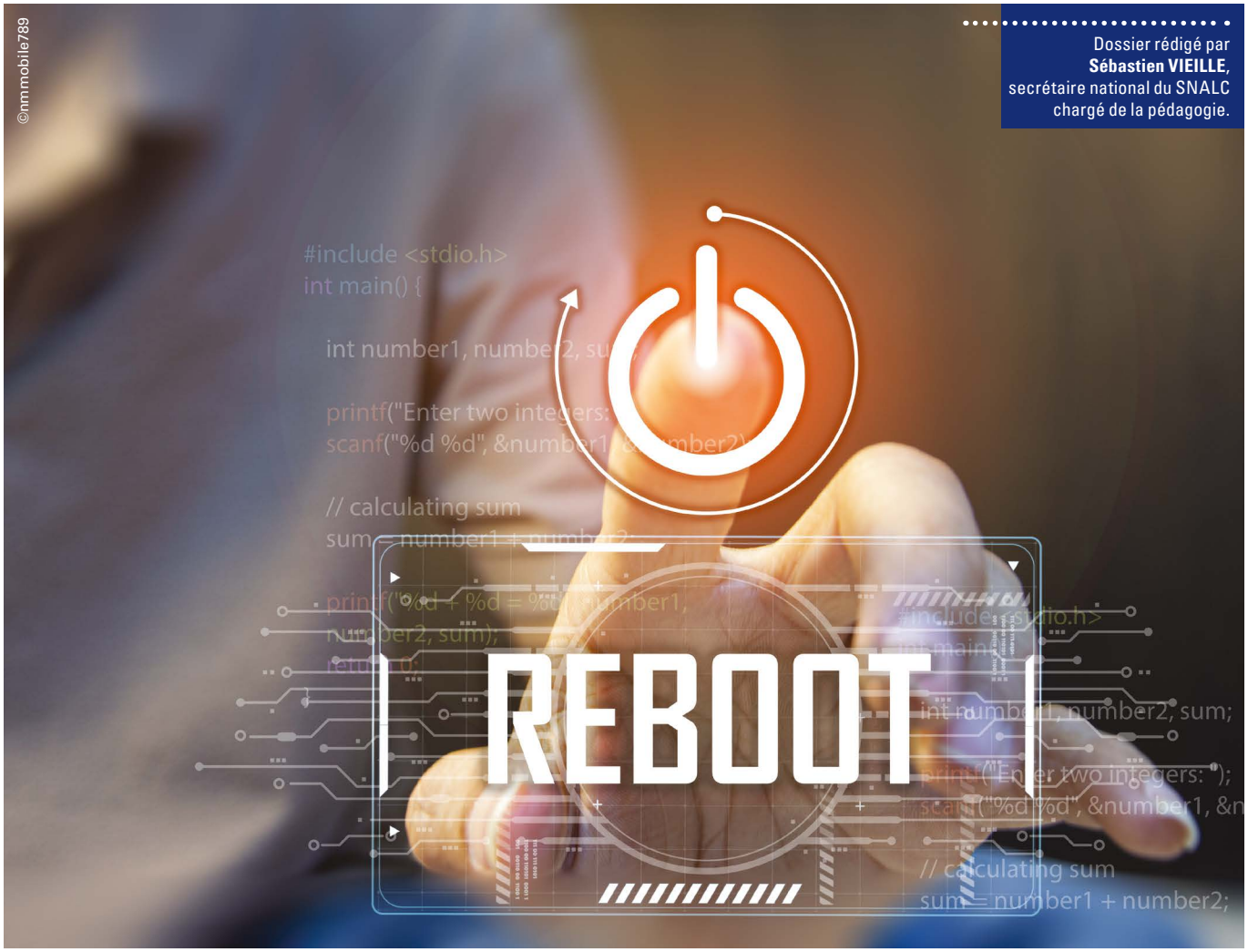

©nmmobile789

Dossier rédigé par
Sébastien VIEILLE,
secrétaire national du SNALC
chargé de la pédagogie.

REBOOTER LE SYSTÈME

La valse à mille ministres se poursuit à l'Éducation nationale. Comme à chaque changement, le SNALC a rencontré le nouveau locataire de la rue de Grenelle et a porté des revendications fortes en termes de rémunération et de conditions de travail, mais aussi de pédagogie. Le SNALC a encore une fois plaidé, propositions à l'appui, pour un meilleur traitement des collègues et pour une meilleure qualité d'enseignement.

Pour le SNALC, l'immense majorité des réformes pédagogiques de ces dernières années, de l'école primaire au lycée (général, technologique ou professionnel) jusqu'à celle, en cours, de la formation initiale, ont abîmé ou s'apprêtent à abîmer notre métier et ont eu des conséquences nulles ou néfastes pour la formation de nos élèves.

Les différentes enquêtes que nous avons menées lors de la réforme du baccalauréat ou lors de la mise en place des groupes au collège n'ont fait que confirmer nos analyses.

Aujourd'hui, notre système scolaire est en crise. Les métiers de l'enseignement n'attirent plus. Nos élèves ont de plus en plus de difficultés. Le SNALC alerte et fait des propositions, mais il ne voit rien venir.

Notre époque s'y prête : alors que le numérique prend une place de plus en plus importante dans nos vies et dans notre système éducatif, osons la métaphore filée, quitte à pousser jusqu'à l'allégorie. Les mises à jour et les dernières installations de logiciels par les ministres successifs à la tête de l'Éducation nationale, n'ont cessé d'en dégrader l'environnement et les performances, jusqu'à la mettre en échec. Que faire dans un tel contexte ? Le diagnostic des experts est sans appel : il faut *rebooter le système.*

Pour le SNALC, c'est en effet le seul moyen de le redémarrer. Mais attention à la précipitation et à une conception trop verticale de la prise de décisions ! Le Ministère doit enfin prendre le temps d'écouter les personnels du terrain et leurs représentants sans circonscrire les concertations aux encadrants, aux DASEN et aux recteurs, qui ne sont pas forcément les mieux placés pour capter tous les signes de dysfonctionnement. Or, les messages d'erreur et pop-ups inattendus ne manquent pas… Le SNALC propose son diagnostic : analyse antivirus, vérification du matériel, bilan des défaillances et suggestions de solutions pour réinstaller un système d'exploitation performant.

FORMATION INITIALE : **MAUVAIS LOGICIEL D'INSTALLATION**

À l'origine de la réforme de la formation initiale, le Ministère a annoncé vouloir créer un choc d'attractivité tout en outillant mieux les futurs personnels pour leurs métiers.

Pleinement en accord sur les objectifs, le SNALC considère qu'ils ne peuvent être atteints que par une revalorisation financière et par une formation qui redonne du sens au métier.

Sur le premier aspect, avec 1 400 euros par mois, en Master 1 pour de l'observation et de la pratique accompagnée puis 1 800 euros en Master 2 où la formation côtoie l'enseignement, il faut reconnaître que l'on n'est pas loin du compte. Malheureusement, le Ministère a conditionné l'octroi de ces rémunérations à l'obligation de rester quatre ans dans l'Éducation nationale après la titularisation, ce qui peut rebuter certains candidats. Par ailleurs, il a établi le volume d'enseignement en M2 à 50 % du temps de formation. Pour le SNALC, cette quotité est trop importante : un tiers d'enseignement aurait été largement suffisant.

Concernant l'orientation donnée au métier, la place réduite accordée aux connaissances dans les contenus de formation inquiète fortement le SNALC. Même si la communication ministérielle affirme le contraire, force est de constater que sur quatre blocs, un seul est consacré aux contenus disciplinaires et qu'il fait en outre la part belle à la didactique. Sachant que le deuxième bloc est entièrement dédié à la pédagogie, on sent bien qu'un tel déséquilibre traduit la volonté ministérielle de normer les pratiques.

La lecture du projet de référentiel de compétences n'est pas faite pour rassurer à cet égard. Le professeur doit-il avoir pour seule ambition de *« disposer des connaissances pour enseigner les programmes ? »*. À l'heure où l'image du métier est de plus en plus dégradée dans notre société, envoyer le message que l'enseignant n'est pas un spécialiste de sa discipline et qu'un niveau à peine plus élevé que celui des élèves suffit pour animer une classe paraît désastreux, et bien peu fait pour redorer le blason d'une profession en crise.

Pour lutter contre cette dévalorisation de notre métier, le SNALC a donc clairement demandé au Ministre des modifications sur la formation dispensée aux enseignants : l'accent doit être clairement mis sur l'expertise du professeur et la qualité de sa formation disciplinaire.

©DC Studio

PREMIER DEGRÉ : **DES PROGRAMMES QUI PLANTENT**

Ces deux dernières années, le Ministère a rénové les programmes du cycle 1 au cycle 3. Or, il suffit de consulter les programmes de français ou de mathématiques, voire les projets de programmes de langues vivantes pour se rendre compte qu'ils ont tous les mêmes défauts.

Dès la prise en main, une constatation s'impose : ces programmes ne maîtrisent pas l'art de la synthèse et il faut désormais des dizaines de pages pour exprimer ce qui aurait pu tenir en une seule.

Outre les redondances, les fichiers sont en effet alourdis par des données inutiles qui ralentissent la lecture ou pire encore, ajoutent des contraintes aux professeurs, sans profit pour les élèves :

- une colonne de droite intitulée « exemples de réussite » donne des explications qui relèveraient plutôt de documents d'accompagnement ou explique aux professeurs quelles activités mettre en œuvre dans leurs classes ;
- des points de vigilance précèdent chaque partie des programmes de français pour s'assurer que les professeurs enseignent bien comme le Ministère le souhaite.

Pour le SNALC, ces précisions qui alourdissent les programmes sont également inacceptables lorsqu'elles se présentent comme impératives. Les programmes ont vocation à définir les contenus à enseigner, pas les modalités de leur transmission qui relèvent de l'expertise du professeur seul à même d'adapter sa pédagogie aux besoins de ses élèves. Il ne faudrait pas en outre que ces prescriptions intempestives deviennent opposables pour des parents procéduriers qui en viendraient à reprocher au professeur de ne pas employer exactement la méthode mentionnée dans les documents officiels.

Pour le SNALC, il faut que le Ministère ait confiance en ceux qui le font fonctionner, chaque jour, par leur professionnalisme et leur investissement pour la réussite de leurs élèves. Sans cela, les programmes ne vont pas tourner mais planter.

COLLÈGE : **ERREUR SYSTÈME OU CHEVAL DE TROIE ?**

Toutes les applications numériques ne sont pas inintéressantes. De même, dans l'écosystème Éducation nationale, le projet de groupes au collège pouvait apparaître comme un moyen intéressant de lutter contre les effets délétères de la trop grande hétérogénéité des classes notamment en sixième. Accompagné d'investissements pour aider les élèves en difficulté avec des groupes à effectifs réduits, il aurait même pu constituer une mise à jour bénéfique des paramètres de configuration du collège.

Or, dans la réalité, faute de moyens suffisants, l'ambition de réduire l'hétérogénéité constatée par près de 90 % des professeurs de collège, a été abandonnée. Seules demeurent les contraintes liées aux emplois du temps et à la progression commune, erreurs de configuration ou données inutiles qui ralentissent le système.

Le SNALC n'a pas pour habitude de crier au loup ou au grand complot. On peut néanmoins s'interroger : l'échec résulte-t-il d'un simple accident industriel, fruit d'hésitations et de reculades ou un objectif inavoué présidait-il à cette réforme ?

Ce qui demeure du dispositif originel et les propos de l'inspection générale et de l'IH2EF ne laissent guère de place au doute. Derrière l'objectif affiché d'améliorer le niveau des élèves, c'est la volonté de normer les pratiques qui a réellement

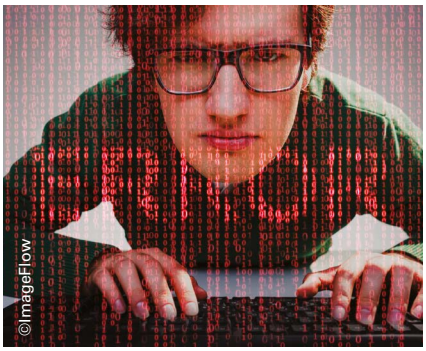
©imageFlow

été mise en avant. L'installation du logiciel a davantage obligé les professeurs à se réunir pour organiser leurs progressions et harmoniser leurs évaluations qu'elle n'a entraîné la constitution de groupes pertinents et à effectifs réduits si nécessaire.

Pour le SNALC, cette standardisation du code pédagogique qui entraîne réunions inutiles et tâches chronophages pour les professeurs sans aucun profit pour les élèves doit être désinstallée.

Lors d'une audience bilatérale, nous avons donc demandé solennellement au Ministre de supprimer ce logiciel malveillant de notre système. Nous avons aussi rappelé qu'à l'heure du numérique et de l'IA, la suppression de l'heure de technologie en 6e était un bug historique majeur. Elle doit être restaurée.

M. Geffray a répondu qu'une réflexion était en cours : les collèges pourraient choisir à l'avenir de mettre en place les groupes. Ils ne seront pas étendus aux autres classes. Sur l'heure de technologie, le dialogue est malheureusement bloqué pour le moment. Le SNALC continuera à se battre pour une véritable mise à jour d'un système dont les performances laissent à désirer faute de véritable investissement dans une maintenance de qualité.

BACCALAURÉAT : **L'AJOUT DE PATCHS NE RÉSOUT RIEN** (AU CONTRAIRE)

Dès sa conception, le nouveau baccalauréat ne tenait pas la route. Le SNALC n'a cessé de le répéter et de demander au Ministère d'être raisonnable en revenant sur sa réforme. Sans succès malheureusement.

Depuis, les différents ministres qui se sont succédé ont tous modifié le code source du baccalauréat ou ajouté des modifications qui, souvent, n'ont fait qu'empirer les choses.

Certes, le retrait des E3C a été une avancée, mais ensuite, les patchs ont tous fait pschitt.

Le tout premier ajout, suggéré par un syndicat bien mal inspiré, avait pour objectif de réguler le contrôle continu par l'introduction d'un projet d'évaluation. En guise de régulation, le SNALC a surtout constaté une tentative de mainmise sur l'évaluation des professeurs par l'inspection générale. Les contraintes qui se sont multipliées sont désormais matérialisées par la note de service du 25 août 2025. Le SNALC a demandé l'abrogation de cette note de service ; elle contrevient en effet à l'arrêté dont elle découle en intégrant dans le dispositif, Parcoursup oblige, les spécialités qui ne relèvent pourtant pas du contrôle continu pour le baccalauréat.

Autre patch : l'ajout de l'épreuve anticipée de culture mathématique. Pour répondre à une commande du supérieur – Sciences Po notamment –, cette discipline a été sortie du droit commun avec des inconvénients à prévoir sur l'organisation du baccalauréat. Les dysfonctionnements sont déjà nombreux : entre les épreuves anticipées, les spécialités et le Grand oral, les professeurs subissent déjà des convocations multiples. Chaque année, le SNALC tente de réduire leurs effets sur les conditions de travail des collègues en jouant sur le calendrier des épreuves, mais la marge de manœuvre est extrêmement réduite.

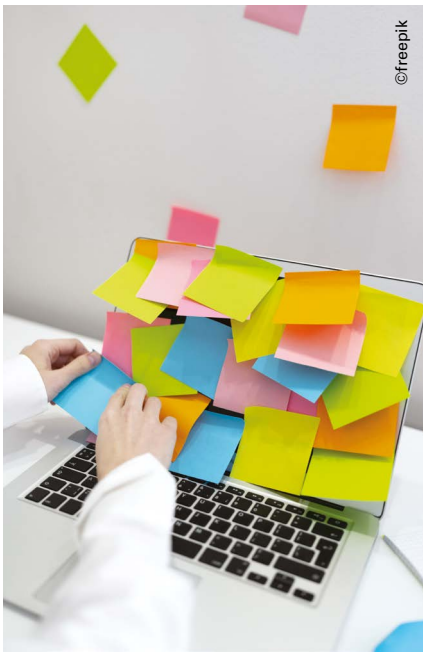
©freepik

Le SNALC demande le retour à des épreuves nationales, terminales et anonymes, la révision totale des épreuves anticipées de français et une réflexion approfondie sur la place des mathématiques et sur le Grand oral.

VOIE PROFESSIONNELLE : **TOUT RÉINSTALLER, DU SYSTÈME AUX PROGRAMMES**

La voie professionnelle est sans doute la partie du système scolaire qui a été la plus touchée par les modifications de ces dernières années.

Dès la suppression d'une année d'étude pour l'obtention du baccalauréat, le SNALC avait alerté sur la baisse prévisible des acquis des élèves tant du point de vue professionnel que du point de vue de la culture dite générale.

Les modifications intervenues depuis n'ont fait qu'empirer la situation.
Ainsi, les mentions complémentaires – devenues certificats de spécialisation – visant à améliorer les compétences professionnelles se sont multipliées, mais sans que leur soit associé un niveau de qualification supérieur. Certains élèves de la voie professionnelle suivent donc une année supplémentaire après le dernier diplôme obtenu tout en conservant le même niveau de recrutement correspondant à ce diplôme. Sachant que les certificats de spécialisation les plus recherchés sont accessibles aux bacheliers généraux ou technologiques et aux adultes de moins de 30 ans *via* l'apprentissage, les diplômés de la voie professionnelle pâtissent d'un double effet d'éviction parfaitement injuste, à la fois lors de l'entrée en formation et lors de l'accès à l'emploi.

Il faut ajouter que le diplôme a été dévalorisé par la généralisation des épreuves en CCF qui rognent par ailleurs sur le temps d'enseignement et alourdissent la charge de travail des professeurs.

Enfin, comment ne pas parler du fameux parcours en Y qui a complètement planté les lycées professionnels en fin d'année avec un absentéisme allant jusqu'à 90 % ? Malgré ce dysfonctionnement majeur, le Ministère a prévu, pour cette année scolaire, d'en redéployer une nouvelle version sans corriger le code source à l'origine du plantage.

Le SNALC demande que le Ministère rouvre les négociations afin de revenir sur tous ces dysfonctionnements et d'élever réellement le niveau de qualification, de connaissance et de compétences de jeunes qui méritent un meilleur avenir. Cela devra nécessairement s'accompagner d'une vraie réflexion – enfin – sur tous les moyens à mettre en œuvre, en amont, avec l'orientation, comme dans le fonctionnement des CAP et baccalauréats professionnels, pour que les termes « voie de l'excellence » cessent d'être un vœu pieux.

©21vectors

INCLUSION : **L'INSTALLATION QUI CRÉE DES CONFLITS À RÉPÉTITION**

Dans le domaine informatique, lorsqu'un programme est mal conçu, truffé de lignes de code susceptibles de provoquer des bugs ou d'entrer en conflit avec d'autres logiciels, les concepteurs ont l'intelligence de ne pas le commercialiser.

L'Éducation nationale n'a malheureusement pas la même clairvoyance.
Ainsi, après la loi de 2005, l'inclusion scolaire s'est développée dans notre institution. Le SNALC a alors été le seul à affirmer que, telle qu'on voulait la mettre en place, elle ne fonctionnerait pas, quand beaucoup préféraient s'aveugler comme devant une trouvaille visionnaire à la Steve Jobs. Nous avons osé dire que décréter l'inclusion avec pour véritable objectif de réduire les places en médico-social sans créer ni adapter les structures nécessaires, relevait non seulement de l'erreur, mais même d'une forme de cynisme. Depuis, l'inclusion s'est installée telle qu'elle avait été pensée, sans la moindre remise en question de la part du Ministère. Elle repose sur des enseignants non formés auxquels on confie des missions contradictoires, et sur des AESH tout aussi insuffisamment formés, précarisés et sous-payés faute de statut. La conséquence ? Des élèves « inclus » qui ne le sont qu'en apparence, en souffrance dans des classes où leurs camarades subissent eux aussi les effets d'un dispositif mal conçu. Le problème, c'est que la version 3.0 du système, avec les PAS, promet d'aller encore plus loin tout en aggravant les problèmes d'incompatibilité. Les AESH devraient en principe rester auprès des élèves en situation de handicap, toujours sans moyens suffisants, mais l'inclusion devrait désormais concerner tous les élèves à besoins éducatifs particuliers – vaste programme ! – en intégrant divers acteurs du médicosocial amenés à travailler avec les professeurs, CPE, Psy-EN. Personne n'est réellement capable d'expliquer ce que sont les PAS, mais pour leurs concepteurs, c'est forcément une avancée formidable. Le SNALC, lui, demande, de prendre le temps de réfléchir avant de lancer cette nouvelle version et de travailler enfin à la création d'une application fonctionnelle.

CONTENUS D'ENSEIGNEMENT : **SATURATION DU DISQUE DUR**

Les programmes les plus récents, du primaire au lycée en passant par le collège, ont un point commun : ils sont chargés et leur rédaction est souvent touffue. Ce n'est pas cet aspect cependant qui préoccupe le plus le SNALC.

En effet, comme dans un ordinateur, les programmes de base peuvent tourner correctement, même lorsqu'ils prennent de la place et consomment de la mémoire vive. Mais si l'utilisateur s'évertue à ajouter sans cesse d'autres logiciels susceptibles de saturer le disque dur, le système risque fort de ramer voire de planter totalement.
Pour le SNALC, c'est exactement ce que subit notre système depuis que l'Éducation nationale est appelée à la rescousse pour répondre à toutes les demandes sociétales.

Elle doit ainsi désormais éduquer les élèves aux enjeux climatiques et environnementaux, aux dangers des réseaux et des *fake-news*, au vivre-ensemble, à l'orientation, aux compétences psychosociales ou encore à la vie affective et sexuelle… Certes, ces questions ne sont pas négligeables dans la formation de futurs citoyens, mais doivent-elles être traitées en rognant sur les enseignements ? Il n'est pas rare en effet de voir des heures de cours disparaître pour l'intervention d'une association ou d'un spécialiste.

Pour le SNALC, cette multiplication des objectifs assignés à l'École risque de nuire à la qualité de l'enseignement dispensé en faisant bon marché du temps nécessaire à la construction des connaissances. En outre, l'École ne devrait pas avoir le monopole éducatif et se substituer à tous les intervenants pertinents du monde associatif notamment.
C'est en ce sens qu'une réflexion doit être menée de manière globale pour que chacun ait sa place et joue son rôle éducatif. Pour éviter la surchauffe du système, le rôle de l'École doit être clairement défini.

PROFESSEURS : **NE PAS CRÉER UNE MATRICE**

Pour clore ce parallèle entre notre système éducatif et un système informatique, osons un détour par la culture populaire moderne et un film particulièrement emblématique : *Matrix*. Dans cette dystopie, le système contrôlé par des machines tient par l'intervention de programmes, les Agents. Personnages vêtus de la même manière avec un costume, une cravate, des lunettes de soleil et une oreillette, ils sont en communication constante entre eux et avec l'unité centrale.

Or, si le SNALC avait une hantise ce serait celle-là : voir les professeurs transformés en Agents. N'est-ce pas *mutatis mutandis* le projet du Ministère ?

Formation initiale, programmes, groupes au collège, projet d'évaluation du baccalauréat, toutes les réformes de ces dernières années convergent en effet vers un même point : la standardisation des pratiques *via* des progressions communes et des évaluations extrêmement normées. Dans un tel système, les professeurs peuvent apparaître comme des pions interchangeables fonctionnant au même rythme selon les mêmes modalités stéréotypées.

C'est une tout autre conception du métier que défend le SNALC. Exerçant un métier intellectuel et fort d'un niveau disciplinaire indiscutable, le professeur doit rester le concepteur de ses cours en mettant sa liberté pédagogique au service de ses élèves. Pour cela, il doit être armé conceptuellement, maîtriser diverses techniques pédagogiques sans être enfermé dans un fonctionnement unique et avoir la possibilité d'adapter sa pédagogie selon ses élèves et leurs acquis.

Pour filer la métaphore de *Matrix*, le professeur serait plutôt un Néo qu'un agent… soit le héros du film, appelé à sortir ses semblables de l'ignorance pour les élever vers le Savoir. Grandiloquent ? À peine pour le SNALC qui a toujours eu pour ambition de porter les élèves au plus haut de leurs capacités !

« DESSINE-MOI UNE GIRAFE », CHRONIQUE D'UN COLLÈGE ROSE BONBON

Par **Isabelle TILLY,** Académie de Versailles

Au pays de l'Éducation nationale, les innovations pédagogiques font plus que jamais fureur… portées souvent par des personnels qui n'ont jamais mis les pieds dans une classe depuis leurs études.

Ainsi dans un collège lambda, une Principale adjointe pétrie de bonnes intentions a eu une épiphanie et a généreusement décidé de la partager.

Lors de la pré-rentrée, elle a donc présenté triomphalement un opuscule – acquis par l'établissement en 20 exemplaires ! – qui a de quoi laisser pantois : *Le Petit guide de la communication pacifiante, conçu pour les adultes, à savourer avec son âme d'enfant* – Ce joyau de philosophie propose notamment l'idée que *« le bien et le mal ne sont que des croyances »* (Si on frappe un élève, il CROIT que c'est mal, alors que pas du tout ?), que celui qui vous dit *« non »* (quand, par exemple, vous lui demandez de sortir son livre) dit en fait *« oui à ses besoins »* (à savoir son envie de ne pas travailler pendant le cours ?) et qui enfin, vous invite à vous faire *« girafe, symbole d'une communication qui nous relie à la vie en nous et à l'autre »* et non *« chacal »*, symbole de la communication habituelle *« en mode* (sic) *attaque, fuite, défense »*.

Stupeur de l'assemblée des professeurs. Fous rires incontrôlables de la majorité, mine réprobatrice de certains et prise de notes appliquée d'une minorité fort heureusement. Un exemplaire de cette Bible est désormais pieusement conservé à l'administration. Nouveau rebondissement en octobre : un gigantesque et phallique punching-ball, a fait son apparition derrière le bureau de notre pionnière pédagogique. Les élèves qui n'ont manifestement pas été touchés par la grâce de la communication pacifiante sont invités à venir boxer quand ils veulent libérer sans risque leurs émotions négatives. Une élégante paire de gants rose pastel a été mise à leur disposition à cette fin. Résultat : une file d'*« apprenants »* fait la queue à chaque récréation pour tester la bête ! Question : les professeurs auront-ils eux aussi droit à un punching-ball pour se défouler ? Le CA votera-t-il les crédits pour cet achat indispensable à de pauvres girafes désorientées dans cet univers rose bonbon ?

Lire la version complète de cet article sur https://snalc.fr/college-rose-bonbon/

PROTECTION DES MINEURS : LE CLEMI APPELLE À UN NUMÉRIQUE SÛR ET RESPONSABLE

Par **Sylvie CHIARIGLIONE,** membre du Bureau national et représentante du SNALC au CLEMI

Réunie exceptionnellement, la 85e séance du Conseil d'Orientation et de Perfectionnement (COP) du CLEMI, présidée par Nathalie SONNAC, a mis en lumière l'urgence de protéger les jeunes dans l'espace numérique.

Face à la désinformation, au cyberharcèlement et aux dérives des réseaux sociaux, l'éducation aux médias apparaît plus que jamais comme un pilier de la citoyenneté. Pour Nathalie Sonnac, qui plaide pour une « reconfiguration démocratique » d'ici 2035, régulation et prévention doivent aller de pair : *« Nous devons agir collectivement pour un cadre protecteur et démocratique. »* Le SNALC soutient cette approche.

L'ARCOM s'engage à renforcer la formation des enseignants, co-construire des ressources pédagogiques – à l'image de *Café IA, L'Odyssée du numérique* – et diversifier les partenariats pour répondre aux besoins locaux. Le SNALC souligne que ces initiatives ne seront efficaces que si elles s'intègrent pleinement au temps de service des enseignants, déjà fortement sollicités.

L'étude ARCOM « Protection des mineurs en ligne » révèle une exposition très précoce aux réseaux sociaux et montre que plus de 80 % des enfants ont déjà été confrontés à un risque numérique. Les familles réclament des règles claires et des outils fiables.

Le rapport parlementaire « Quand le divertissement vire au cauchemar : sortir nos enfants du piège algorithmique de TikTok » alerte sur l'impact de TikTok : troubles du sommeil, anxiété, sexualisation prématurée… Il propose d'interdire la plateforme aux moins de 15 ans et d'instaurer un couvre-feu numérique. Le SNALC souligne l'importance d'un accompagnement éducatif et d'un contrôle parental renforcé.

À l'échelle européenne, un encadrement plus strict et une transparence accrue des plateformes sont jugés essentiels. Le développement d'outils de signalement accessibles, comme le 3018 ou la plateforme PHAROS, s'inscrit dans une dynamique collective que le CLEMI prolonge à l'international, notamment avec l'UNESCO. Pour le SNALC, protéger les jeunes dans le monde numérique actuel nécessite surtout de fournir aux personnels des outils et des appuis adaptés afin qu'ils participent efficacement à la vigilance collective.

DES IDÉES CADEAUX ORIGINALES **AVEC AVANTAGES-SNALC**

En plus des douceurs gourmandes de nos chocolatiers partenaires présentés le mois dernier, découvrez d'autres idées pour gâter vos proches à Noël ou pour vous faire plaisir.

Coffrets gourmands ou créations artisanales,

ICI PRÉSENT

vous offre **5 %** de réduction sur votre coffret cadeau.

Faites découvrir un savoir-faire artisanal grâce à **10 %** de réduction sur tous les ateliers

WECANDOO

poterie, maroquinerie, cuisine, menuiserie, apiculture… et bien d'autres !

Offrez une expérience originale et sensationnelle avec les coffrets cadeaux

BOOMRANG

(escape games, réalité virtuelle et aventures extrêmes) : **12 %** de réduction sur tout le site.

10 % de remise sur la valeur faciale d'une carte cadeau AUBERT valable 18 mois : le cadeau utile et flexible pour les jeunes parents.

Pour retrouver les codes promotionnels associés et découvrir l'ensemble des offres, connectez-vous dans votre espace adhérent Avantages-SNALC : https://snalc.fr/avantages-snalc/

Pour rester informé des nouveautés et offres flash, rejoignez-nous sur les réseaux :

- **https://www.facebook.com/avantages.snalc**
- **https://www.instagram.com/avantages_snalc**

©prostooleh

GESTES PROFESSIONNELS DES P-EPS : SUIVEZ LE GUIDE

Par **Laurent BONNIN,** secrétaire national du SNALC chargé de l'EPS

Depuis toujours, les accidents corporels engagent très fréquemment la responsabilité civile voire pénale des P. EPS. Mais il existe des risques en pleine croissance et beaucoup plus insidieux : les contacts physiques.

Récemment à l'issue d'un cycle de badminton, six plaintes de parents d'élèves, ont amené un collègue à comparaître devant la justice pour agressions sexuelles.

En première instance, en 2022, la justice avait jugé que pour 2 de ces plaintes l'enseignant avait effectivement touché les fesses, les hanches et la poitrine de fillettes lors d'apprentissages de gestes et réclamait 2 ans de prison ainsi qu'une interdiction d'exercer un métier en lien avec des mineurs.

Le collègue a fait appel. Et le 5 octobre 2023, il a été lavé de tout soupçon par la cour d'appel. La présidente de cette juridiction a conclu qu'*« il résulte de cette procédure, qui repose exclusivement sur des témoignages de jeunes adolescentes scolarisées en 6e, qu'elles ont échafaudé et interprété des gestes et des propos du P. EPS, nullement corroborés par des éléments objectifs de nature à caractériser une quelconque atteinte sexuelle ».*

Ce constat édifiant nous alerte sur l'extrême prudence avec laquelle les P. EPS doivent dorénavant exercer leur métier où beaucoup d'actes (aides, parades, guidages gestuels…) peuvent prêter à des interprétations compromettantes et entraîner des conséquences judiciaires. Le phénomène est tellement préoccupant que la plupart des académies ont mis en ligne un **guide des « gestes professionnels des P. EPS »** où l'on peut trouver moult recommandations concernant nos enseignements et prises en charge des élèves (vestiaires, natation, incidents, accidents, déplacements, matériel...).

On peut y lire par exemple que l'administration nous incite dorénavant à « envisager les démonstrations avec des élèves **volontaires**, notamment lorsqu'elles nécessitent des **contacts** corporels. L'intervention tactile sur un élève nécessite de **prévenir** l'élève, **préciser les zones** de contact (...) et lui demander son **consentement** ».

Tout un programme dont le SNALC vous conseille d'avoir une très bonne connaissance.

DÉCOUVRIR L'ENSAP, VOTRE ESPACE PERSONNEL ET SÉCURISÉ

Par **Marie-Hélène PIQUEMAL,** vice-présidente du SNALC

©freepik

L'Espace Numérique Sécurisé de l'Agent Public (ENSAP[1]) est un portail en ligne mis à disposition de l'ensemble des agents titulaires et contractuels de l'Éducation nationale, à l'exception notamment des AED en CDD ou des contractuels des GRETA.

L'ENSAP offre un accès sécurisé à vos documents administratifs et personnels concernant votre parcours dans la fonction publique, dont :

- **Vos bulletins de paye** (ou de pension) et attestations fiscales ;
- **Votre compte individuel de retraite** avec un récapitulatif de votre carrière dans la fonction publique et d'éventuelles activités relevant d'autres régimes.

Le SNALC vous encourage fortement à actualiser régulièrement ces données, car elles sont déterminantes pour le calcul de vos droits à la retraite. Le site propose un **simulateur de calcul de retraite** afin d'estimer le montant de votre pension, uniquement sur la base de votre carrière effectuée dans la fonction publique de l'État. Nous vous conseillons de remplacer l'indice détenu actuellement par celui que vous prévoyez d'avoir au moment de votre départ à la retraite et d'ajuster, si nécessaire, les quotités de travail pour certaines périodes de votre carrière. Après avoir personnalisé ces éléments, vous obtiendrez une estimation de votre future pension, incluant d'éventuelles décotes ou surcotes en fonction de la date choisie pour votre départ. Notez qu'en l'absence de publication de textes, la suspension de la réforme des retraites proposée par le Premier ministre n'est pas prise en compte dans le calcul.

Un autre simulateur est disponible sur le site info-retraite.fr : plus complet, il délivre en PDF une estimation personnalisée prenant en compte tous les régimes de retraite (public, privé) et permettant aussi d'effectuer une simulation au titre de la retraite progressive.

L'ENSAP lors des élections professionnelles du 3 au 10 décembre 2026.

Pour participer au vote électronique, chaque agent disposant d'un ENSAP activé recevra son **code de vote** directement sur cet espace à partir de la mi-octobre. Il est donc important de l'activer dès aujourd'hui si ce n'est déjà fait, ou d'en vérifier l'accès afin de ne pas passer à côté de cette information essentielle pour voter, pour le SNALC bien entendu !

Lire la version détaillée de cet article sur : https://snalc.fr/ensap

1. https://ensap.gouv.fr

CSG : JUSQU'OÙ NE MONTERA-T-ELLE PAS ?

Par **Frédéric ELEUCHE,** responsable national du SNALC chargé des retraites

Ainsi donc, il est de nouveau question de la CSG !

Cet impôt, créé par Michel Rocard en 1991, s'élevait à l'origine à 1,1 %. Mais il était tellement pratique et rapportait tant qu'il n'a pas fallu attendre longtemps pour que les députés et le gouvernement se jettent dessus ! Le voilà à 2,4 % en 1993, à 3,4 % en 1997, 7,5 % en 1998 puis 9,2 % en 2018, du moins pour les personnels en activité.

Pendant plus de 25 ans, plus personne ne s'en est préoccupé, mais nos députés s'en sont brusquement souvenus et au moment où certains songeaient à le supprimer, voici que les députés viennent de le porter à 10,6 % soit 1,4 % de plus, du moins sur les seuls placements financiers. Pour commencer ?

Les retraités n'ont pas été laissés à l'écart de cet impôt : la CSG leur a été imposée en 1998 (6,2 %) puis augmentée à 6,6 % en 1999. Elle a déjà subi une nouvelle augmentation en 2018 (8,3 %).

Jusqu'où montera-t-elle ? Au SNALC, on est par définition solidaire, à condition qu'une concertation ait lieu pour définir les limites du raisonnable.

À cet égard, il est permis d'être inquiet : le gouvernement a créé en 1996 la contribution pour le remboursement de la dette sociale payée aussi par les retraités (CRDS) et qui doit disparaître lorsque ladite dette aura été remboursée. Or, alors que 2033 était initialement pressentie comme date de fin du dispositif, on parle désormais plutôt de 2042…

Les seuls retraités paient encore 0,3 % pour la cotisation additionnelle de solidarité pour l'autonomie (CASA) créée par François Hollande en 2013 en faveur des… retraités ! Si bien que lorsque l'État réclame un « geste » des retraités et leur demande d'être solidaires en faveur du paiement de la dette, on mesure à quel point on se moque d'eux. Car enfin, les

©detry

retraités ne contribuent-ils pas au remboursement de la dette sociale (CRDS) donc au remboursement de l'immense dette de la France ? Et ne contribuent-ils pas à l'aide aux invalides et aux retraités par la CASA ? Ne paient-ils pas la CSG comme s'ils étaient en activité ?

Certains avancent que le Sénat mettra fin à ce délire. Espérons !

NE L'OUBLIEZ PAS !

Au **BOEN** n° 44 du 20 novembre 2025

Mise à disposition auprès de la Polynésie française des personnels enseignants du premier degré spécialisés – rentrée scolaire territoriale d'août 2026.

Au **BOEN** n° 43 du 13 novembre 2025

- **Déroulement des opérations de recrutement, mobilité et carrière des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, pédagogiques, sociaux et de santé (BIATPSS).**
- **Détachement de fonctionnaires de catégorie A dans les corps des personnels enseignants des premier et second degrés, des personnels d'éducation et des psychologues de l'Éducation nationale relevant du ministère chargé de l'Éducation nationale – rentrée scolaire 2026.**

Au **BOEN** n° 42 du 6 novembre 2025

Dépôt et instruction des candidatures à un poste dans les écoles européennes – rentrée scolaire 2026.

©freepik

©user623091

NOUVELLE MOBILISATION LE MARDI 16 DÉCEMBRE 2025 POUR LA CRÉATION D'UN CORPS DE FONCTIONNAIRES DE CATÉGORIE B POUR LES AESH

Par **Danielle ARNAUD**, secrétaire nationale du SNALC chargée des personnels contractuels

Depuis mai dernier, dans le cadre d'une large Intersyndicale AESH, le SNALC s'est engagé dans une grande campagne de mobilisation afin que soit créé un corps de fonctionnaires de catégorie B pour les AESH.

Sans statut de la fonction publique, les AESH, soit 140 000 personnels qui exercent un métier à part entière et sans lesquels il n'y aurait pas d'inclusion scolaire, sont *de facto* maintenus dans la précarité !

Pour le SNALC, ce mépris institutionnel n'a que trop duré : notre campagne se poursuit donc jusqu'à ce que nous obtenions satisfaction !

Ainsi, le SNALC appelle l'ensemble des AESH et des personnels de l'éducation à se mobiliser et à faire grève le mardi 16 décembre 2025, jour du CSA ministériel consacré au budget pour l'année scolaire 2026/2027, pour soutenir l'exigence d'un corps de fonctionnaires de catégorie B pour les AESH.

Pour le SNALC, les AESH méritent d'être enfin reconnus !

À la rubrique AESH (page « L'action intersyndicale »[1]) du site du SNALC, vous pouvez retrouver toutes les actions en cours depuis le printemps : pétition (avec déjà plus de 82 000 signatures), demandes d'audience au Ministre, courriers aux parlementaires, conférence de presse…

1. https://snalc.fr/aesh/

LES AESH ET AED ACCÈDENT AUX INDEMNITÉS REP/REP+ AVANT 2023

©EyeEm

À la suite des décisions du Conseil d'État n° 500427 et n° 500429, en date du 16 juillet 2025, le ministère de l'Éducation nationale a adressé une instruction aux académies pour préciser les modalités de versement rétroactif des indemnités REP/REP+ aux AESH concernés. Cette instruction élargit les décisions de Conseil d'État aux AED.
Les AESH et AED souhaitant faire valoir leurs droits doivent rapidement réaliser une démarche individuelle auprès de l'administration, en fournissant tous les justificatifs des périodes d'exercice en éducation prioritaire et/ou en éducation prioritaire renforcée.
N'hésitez pas à contacter le SNALC pour être conseillé dans ces démarches :
Pour en savoir plus : https://snalc.fr/aesh-aed-rep-avant-2023/

LA BAISSE DES TAUX PRO/PRO POUR LES PERSONNELS ADMINISTRATIFS EN 2026

Par **Lucien BARBOLOSI,** secrétaire national du SNALC chargé des personnels ATSS

En plein cœur de l'été, alors que nos personnels administratifs profitaient de vacances bien méritées, l'arrêté du 29 juillet 2025 était publié au JORF du 15 août. Il fixe les taux de promotion permettant de déterminer le nombre maximum des avancements de grade pouvant être prononcés au titre de l'année 2026.

Le SNALC constate avec amertume que les rapports promus/promouvables sont revus à la baisse pour les corps des **SAENES** et des **ADJAENES** :

SAENES	Années 2022-2023-2024 (Arrêté du 29 novembre 2021)	Année 2025 (Arrêté du 22 octobre 2024)	Année 2026 (Arrêté du 29 juillet 2025)
Avancement au grade de Classe supérieure	18 %	18 %	16 %
Avancement au grade de Classe exceptionnelle	14 %	14 %	13 %
ADJAENES	Années 2022-2023-2024	Année 2025	Année 2026
Avancement au grade de principal 2e classe	28 %	28 %	26 %
Avancement au grade de principal de 1re classe	16,5 %	16,5 %	15 %

En ce qui concerne les **AAE**, le rapport pro/pro pour l'accès au 2e grade (attaché principal) est fixé à 7 % et n'a pas évolué depuis la campagne de promotion de l'année 2015 (arrêté du 30 septembre 2013).

Avec un taux aussi faible sera-t-il possible de permettre à tous les agents de ce corps de dérouler une carrière sur au moins 2 grades, comme le PPCR le prévoit ? Le SNALC en doute fortement et demande la parution d'un nouvel arrêté avec un taux revu en conséquence.

Il faut noter, en outre, que cette baisse des taux de promotion fait suite à une année blanche pour la revalorisation de l'IFSE des SAENES et des AAE.

En effet, le SNALC rappelle que pour 2025, l'enveloppe disponible pour revaloriser le régime indemnitaire des personnels IATSS se limitait à 4,5 M€ (à comparer aux 35,5 M€ en 2024 déjà insuffisants) et que dans la filière administrative, seuls les ADJAENES ont bénéficié cette année d'une augmentation de leur IFSE (170 € brut/an soit 14 € par mois avec effet rétroactif au 1er janvier, prise en compte au plus tard sur la paie de novembre). Enfin, il faut savoir que c'est suite à la demande pressante des OS représentatives (dont le SNALC) que cette aumône prévue initialement comme un versement au titre du CIA a pu se faire sur l'IFSE ce qui assure la pérennité de cette « revalorisation ».

Alors que les difficultés d'utilisation d'OP@LE sont toujours là, que la bascule dans RenoiRH se poursuit, que la GRH de proximité doit s'étendre, que le manque d'effectifs se fait cruellement sentir… nos personnels administratifs méritent beaucoup mieux que le traitement que le Ministère leur réserve.

BIATSS ET OPÉRATIONS « RMC » : RECRUTEMENT, MOBILITÉ, CARRIÈRE

Par **Lucien BARBOLOSI,** secrétaire national du SNALC chargé des personnels BIATSS

Textes de référence :
BOEN n° 43 du 13 novembre 2025 : https://www.education.gouv.fr/bo/2025/Hebdo43/MENH2526515N
Liste des annexes :
https://bit.ly/annexes-rmc

En complément des Lignes Directrices de Gestion (LDG) et en conformité avec celles-ci, la note de service du 29 octobre 2025 régissant les opérations de recrutement, mobilité et carrière des personnels BIATSS titulaires pour 2026 est parue au Bulletin officiel de l'Éducation nationale n° 43 du 13 novembre 2025.

Le SNALC note avec satisfaction que, comme l'année passée, la publication intervient bien avant le début des opérations.
Elle contient toutes les informations indispensables concernant les opérations de recrutement et les liens vers les différentes annexes : affectation des stagiaires, BOE, recrutement pacte…
En ce qui concerne la mobilité (mouvement interacadémique, détachement…), on y trouve les différents calendriers (annexes M24, M24AI et M24B) et les procédures à suivre. Le dispositif « passerelle » est reconduit pour 2026 (voir annexe R7A permettant de faire acte de candidature), conformément à ce que prévoyait le relevé de décisions du 10 septembre 2021, approuvé par le SNALC et deux autres organisations représentatives.
Enfin, les conditions statutaires à respecter pour les promotions par liste d'aptitude ou inscription aux différents tableaux d'avancement de grade sont précisées aux annexes C13A, C13B et suivantes.
Le SNALC vous conseille fortement de bien étudier aussi la partie consacrée à l'entretien professionnel (pages 45 à 47). Malheureusement, on constate que nombre d'agents n'en bénéficient pas systématiquement. Il est pourtant obligatoire et même indispensable pour espérer obtenir une promotion !

COORDONNÉES DES RESPONSABLES ACADÉMIQUES

AIX – MARSEILLE Mme Dany COURTE	**SNALC | Sébastien LECOURTIER – Les terrasses de l'Adroit – Bât A N 380 – Rue Reine des Alpes – 04400 BARCELONNETTE** aix-marseille@snalc.fr – http://www.snalc.org/ – 06 83 51 36 08 – 06 12 02 25 23 (Secrétaire M. LECOURTIER)
AMIENS M. Philippe TRÉPAGNE	**SNALC | 14, rue Edmond Cavillon – 80270 AIRAINES** amiens@snalc.fr – https://snalc-amiens.fr/ – 07 50 52 21 55
BESANÇON M. Sébastien VIEILLE	**SNALC | 31, rue de Bavans – 25113 SAINTE-MARIE** besancon@snalc.fr – https://snalc-besancon.fr/ – 06 61 91 30 49
BORDEAUX Mme Christiane REYNIER	**SNALC | 68, rue de Grelot – 47300 VILLENEUVE-SUR-LOT** bordeaux@snalc.fr – snalcbordeaux.fr – Christiane REYNIER (Présidente) : 06 37 66 60 63 Jean THIL (Secrétaire) : 07 62 55 48 32 – Mickaël LINSEELE (1er degré) : 06 12 23 18 23
CLERMONT-FERRAND M. Olivier TÔN THÂT	**SNALC | Rue du Vieux Pavé – 03160 BOURBON-L'ARCHAMBAULT** clermont@snalc.fr – 09 84 46 65 29 – 06 75 94 22 16 – https://snalc-clermont.fr/ Jean-Marc FOURNIER, *professeur des écoles* (Vice-président) – clermont-1d@snalc.fr – 06 31 04 61 15
CORSE M. Pierre-Dominique RAMACCIOTTI	**SNALC | M. Pierre-Dominique RAMACCIOTTI – 3, rue de Solferino – 20000 AJACCIO** 06 11 27 16 35 – corse@snalc.fr – p.ramacciotti@snalc.fr
CRÉTEIL M. Loïc VATIN	**SNALC S3 Créteil | 4, rue de Trévise – 75009 PARIS** creteil@snalc.fr – https://snalc-creteil.fr/ – 07 82 95 41 42 – 06 22 91 73 27
DIJON M. Maxime REPPERT	**SNALC | Maxime REPPERT – 1, rue de la Bouzaize – 21200 BEAUNE** dijon@snalc.fr – https://snalc-dijon.fr/ – Maxime REPPERT : 06 60 96 07 25 – Arnaud GUEDENET : 06 88 48 26 79
GRENOBLE Mme Anne MUGNIER	**SNALC | Anne MUGNIER – 71, Chemin de Seylard – 74150 HAUTEVILLE-SUR-FIER** grenoble@snalc.fr – www.snalcgrenoble.fr – Anne MUGNIER : 07 50 83 34 92 – Nicolas BERTHIER : 06 59 98 74 56
LA RÉUNION – MAYOTTE M. Guillaume LEFÈVRE	**SNALC | 375, rue du Maréchal Leclerc – 97400 ST-DENIS DE LA RÉUNION** 02 62 21 37 57 – 06 92 61 16 46 – lareunion-mayotte@snalc.fr – www.snalc-reunion.com
LILLE M. Benoît THEUNIS	**SNALC | 6, rue de la Métairie – 59270 METEREN** lille@snalc.fr – http://snalc.lille.free.fr – 09 79 18 16 33 – 03 20 09 48 46 – 03 28 62 37 78
LIMOGES M. Frédéric BAJOR	**SNALC | La Mazaudon – 87240 AMBAZAC** limoges@snalc.fr – https://snalc-limoges.fr – 06 15 10 76 40 – Entrée dans le métier : 06 13 87 35 23 – 1er degré : 06 89 32 68 09
LYON M. Christophe PATERNA	**SNALC | 61, allée Font Bénite – 42155 SAINT-LÉGER-SUR-ROANNE** lyon@snalc.fr – https://snalc-lyon.fr/ – 06 32 06 58 03
MONTPELLIER M. Karim EL OUARDI	**SNALC | 15, rue des Écoles laïques – 34000 MONTPELLIER** montpellier@snalc.fr – snalcmontpellier.fr – 06 43 68 52 29 Jessica BOYER (Vice-présidente) : 06 13 41 18 31 – Philippe SCHMITT (Secrétaire) : 06 46 63 38 06
NANCY – METZ Mme Solange DE JÉSUS	**SNALC | 3, avenue du XXe Corps – 54000 NANCY** nancy-metz@snalc.fr – https://snalc-nancymetz.fr/ – 06 69 08 89 98 – 06 67 54 63 10
NANTES M. Hervé RÉBY	**SNALC | 38, rue des Écachoirs – 44000 NANTES** nantes@snalc.fr – https://snalc-nantes.fr/ – 07 71 60 39 58 – 06 41 23 17 29 – Olivier MOREAU (Secrétaire)
NICE Mme Dany COURTE	**SNALC | 25, avenue Lamartine – Les princes d'Orange – Bât. B – 06600 ANTIBES** nice@snalc.fr – www.snalcnice.fr – 06 83 51 36 08 – Françoise TOMASZYK (Secrétaire) : 04 94 91 81 84
NORMANDIE M. Nicolas RAT-GIRAULT	**SNALC | 4, Square Jean Monnet – 76240 BONSECOURS** normandie@snalc.fr – https://snalc-normandie.fr/ – 06 73 34 09 69 Jean LÉONARDON (Secrétaire académique) : 06 88 68 39 33
ORLÉANS-TOURS M. François TESSIER	**SNALC | 21 bis, rue George Sand – 18100 VIERZON** orleans-tours@snalc.fr – https://snalc-orleanstours.fr/ – 06 47 37 43 12 – 02 38 54 91 26
PARIS M. Krisna MITHALAL	**SNALC Académie de Paris | 30, rue du Sergent Bauchat – 75012 PARIS** paris@snalc.fr – https://snalc-paris.fr/ – Krisna MITHALAL (Président) : 06 13 12 09 71 AGRÉGÉS, CERTIFIÉS, CHAIRES SUP : Nicolas GLIERE, 06 63 18 46 96, paris-2d-prepa@snalc.fr
POITIERS M. Toufic KAYAL	**SNALC | 15, rue de la Grenouillère – 86340 NIEUIL L'ESPOIR** poitiers@snalc.fr – https://snalc-poitiers.fr/ – 06 75 47 26 35 – 05 49 56 75 65
REIMS Mme Eugénie DE ZUTTER	**SNALC | 59 D, rue de Bezannes – 51100 REIMS** reims@snalc.fr – https://snalc-champagne.fr/ – Ardennes : 06 66 33 42 70 – Aube : 06 10 79 39 88 Haute-Marne : 06 32 93 98 45 – Marne : 06 67 62 91 21
RENNES M. Patrick PEREZ	**SNALC | 3, rue Monseigneur Lebreton – 22130 PLÉVEN** rennes@snalc.fr – www.snalcrennes.org – 07 65 26 17 54
STRASBOURG M. Jean-Pierre GAVRILOVIĆ	**SNALC | 303, route d'Oberhausbergen – 67200 STRASBOURG** strasbourg@snalc.fr – https://snalc-strasbourg.fr/ – 07 81 00 85 69 – 06 41 22 81 23
TOULOUSE M. Pierre VAN OMMESLAEGHE	**SNALC | 23, avenue du 14e Régiment-d'Infanterie – appt. 72 – 31400 TOULOUSE** toulouse@snalc.fr – https://snalctoulouse.com/ – 05 61 13 20 78
VERSAILLES Mme Angélique ADAMIK	**SNALC Versailles | 24, rue Albert Joly – 78000 VERSAILLES** versailles@snalc.fr – http://www.snalc-versailles.fr/ – 01 39 51 82 99
DÉTACHÉS ÉTRANGER OUTRE-MER M. Frédéric CHEULA	**SNALC DETOM | 4, rue de Trévise – 75009 PARIS** detom@snalc.fr – http://snalc-detom.fr/ – +596 696 77 01 85 (basé en Martinique)

STATUTS DU SNALC, ARTICLE PREMIER :

« Le SNALC est indépendant et libre de toute attache à une organisation politique, confessionnelle ou idéologique. »

- Le SNALC est la seule organisation représentative qui ne perçoit aucune subvention d'État.
- Les ressources du SNALC proviennent des seules cotisations de ses adhérents.
- Cela garantit son indépendance, sa liberté de ton, de pensée et d'action.
- Il n'a de compte à rendre qu'à ses adhérents.

snalc

Le syndicat **qui prend soin de vous et de l'école**

BULLETIN D'ADHÉSION

PAR CHÈQUE

Les paiements par CB, virement ou prélèvements mensualisés sont sur **snalc.fr**

À remplir et à renvoyer avec votre règlement intégral (3 chèques max.) à **SNALC – 4 RUE DE TRÉVISE – 75009 PARIS**

Académie actuelle : .....

Si mutation au mouvement inter, académie obtenue :

.....

☐ ADHÉSION ☐ RENOUVELLEMENT

☐ **M.** ☐ **Mme**

NOM D'USAGE : .....

Nom de naissance : .....

PRÉNOM : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

Code Postal : .....

Ville : .....

Tél. fixe : .....

Portable : .....

Courriel professionnel : .....

Courriel personnel : .....

Conjoint adhérent ? M. Mme .....

Discipline : .....

CORPS (Certifié, etc.) : .....

GRADE : ☐ Classe normale
☐ Hors-Classe
☐ Classe exceptionnelle

Échelon : ..... Depuis le ...../...../.....

☐ Stagiaire ☐ TZR ☐ CPGE
☐ PRAG ☐ PRCE ☐ STS
☐ DIR. ÉCOLE ☐ Sect. Int. ☐ DDFPT
☐ INSPE ☐ CNED ☐ GRETA
☐ Handicap (RQTH) ☐ Congé formation
☐ Demi traitement ☐ Traitement partiel > 50 %

ÉTABLISSEMENT D'EXERCICE (si Privé s/c, cochez la case ☐) :

.....

.....

Code établissement : .....

La Quinzaine Universitaire (revue du SNALC) vous sera adressée par mail. Si vous souhaitez la recevoir sous forme papier, cochez la case : ☐

☐ **Je souhaite rester ou devenir délégué du SNALC dans mon établissement (S1)**

Choisir LE SNALC

REPRÉSENTATIF partout pour TOUS les personnels de l'Éducation nationale : professeurs des écoles et du 2d degré, personnels administratifs, sociaux, de santé et d'encadrement, contractuels, AESH, AED…

Le SNALC siège au Comité Social d'Administration Ministériel (CSAM) et vous assiste dans vos recours, dans tous les rectorats et DSDEN comme au ministère, quel que soit votre corps.

Dans la rue, sur votre lieu de travail, dans les grands médias comme dans les petits, le SNALC porte votre parole, fidèlement et sans langue de bois.

PROFESSIONNEL ET INDÉPENDANT : le SNALC défend les intérêts matériels et moraux des personnels et ne peut être attaché à une organisation politique, philosophique, confessionnelle ou idéologique (Statuts article 1). **Le SNALC ne perçoit aucune subvention d'État**, contrairement aux six autres organisations représentatives (snalc.fr/subventions-ou-independance/), ce qui ne l'empêche pas d'être…

LE SYNDICAT REPRÉSENTATIF LE MOINS CHER DE L'ÉDUCATION NATIONALE tous corps confondus : avec sa protection juridique Covea GMF incluse, une adhésion inférieure à 100 euros revient, après déduction fiscale, à… 0 euro !

UNE GESTION RIGOUREUSE : le SNALC n'augmente pas ses tarifs **pour la 15e année consécutive.** Il se bat chaque jour à tous les niveaux pour un meilleur traitement des personnels.

DES AVANTAGES EXCLUSIFS : le SNALC **vous offre, incluses dans l'adhésion,** une assistance juridique et la protection pénale (violences, harcèlement, diffamation) selon le contrat collectif établi avec la Covea – GMF **(valeur 35 €)**…

… ainsi que de nombreuses réductions chez ses partenaires marchands (bouton « Avantages SNALC » sur snalc.fr), et un dispositif **d'assistance à la mobilité professionnelle et aux conditions de travail « mobi-Snalc ».**

CONSTRUCTIF : le SNALC propose, en matière de pédagogie et de gestion des personnels, des projets novateurs pour l'École, le Collège, le Lycée et l'Université (**snalc.fr**).

J'accepte en remplissant cette fiche de fournir au SNALC les informations nécessaires à l'examen de ma carrière, lui demande de me communiquer en retour les informations auxquelles il a accès et l'autorise à les faire figurer dans ses fichiers, sous réserve des droits d'accès et de rectification prévus par la loi et sauf demande contraire de ma part. **La cotisation au SNALC est annuelle : elle est due dans son intégralité (Statuts article 3).**

Je joins un règlement d'un montant total de : (voir au verso) **par chèque à l'ordre du SNALC.**

€

DATE ET SIGNATURE **(indispensables) :**

MERCI *de votre confiance*

Adhérez sur snalc.fr

par prélèvements mensuels, CB ou par virement

15 ANS SANS AUGMENTATION DES COTISATIONS

PROFESSEURS AGRÉGÉS PROFESSEURS DE CHAIRE SUPÉRIEURE	Agrégés CLN Éch 2-3	Agrégés CLN Éch 4-5	Agrégés CLN Éch 6 à 11	Chaires sup. Agrégés HCL/ Classe Exc.
TARIFS PLEINS	110 €	160 €	210 €	265 €
Traitement partiel > 50 % ou Congé formation	88 €	128 €	168 €	212 €
Demi-traitement ou RQTH (ou les deux)	66 €	96 €	126 €	159 €
CONJOINT adhérent*	82 €	120 €	157 €	198 €

PROFESSEURS CERTIFIÉS	Éch 2-3 Cl. Norm.	Éch 4-5 Cl. Norm.	Éch 6 à 11 Cl. Norm.	HCL et CL. EXC.
TARIFS PLEINS	100 €	130 €	180 €	245 €
Traitement partiel > 50 % ou Congé formation	80 €	104 €	144 €	196 €
Demi-traitement ou RQTH (ou les deux)	60 €	78 €	108 €	147 €
CONJOINT adhérent*	75 €	97 €	135 €	183 €

PROFESSEURS DES ÉCOLES, PLP, PROF. EPS, CPE, et aussi...	Tous échelons et grades
SAENES, Psy EN, Infirmières, Assistantes sociales, Médecins, ITRF, Attachés, Personnels de direction, Inspecteurs, Bibliothécaires, Universitaires (P.U, M.C, ATER, Doctorants etc.), PTP (J&S), PEGC	TARIF PLEIN 90 € (Outre-Mer 125 €)
Traitement partiel > 50 % ou Congé formation	72 € (Outre-Mer 107 €)
Demi-traitement ou RQTH (ou les deux)	54 € (Outre-Mer 89 €)
CONJOINT adhérent*	67 € (Outre-Mer 102 €)

- **STAGIAIRES ÉCHELON 1** (uniquement échelon 1) : **60 €** (si conjoint adhérent : 45 €)
- **CONTRACTUELS enseignants (et éducation)**, Maîtres auxiliaires, ADJAENES, ATRF, Contrats locaux : **60 €**
  Traitement partiel > 50 % : 48 € / Demi-traitement ou RQTH (ou les deux) : 36 € / Conjoint adhérent : 45 €
- **AESH**, Assistants d'éducation, Contractuels ATSS, Agents : **15 €** (uniquement par CB, virement ou chèque)

TARIFS SPÉCIAUX
Disponibilité ou Congé parental : 15 € (uniquement par CB, virement ou chèque)
RETRAITÉS certifiés, agrégés et chaires sup : 125 € (si conjoint adhérent 93 €)
RETRAITÉS autres corps : 90 € (si conjoint adhérent 67 €)

*Si votre CONJOINT est adhérent ET votre salaire est réduit : vous réglez le tarif RQTH

Au SNALC une adhésion à 180 € revient à 26 €

(61 € après impôts moins 35 € de protection Covea GMF)

Ainsi, au SNALC, toute adhésion inférieure à 100 € revient en réalité à ... 0 € !